



CAJ Haie Vive
8 rue de Cunault
49300 CHOLET
Tél. : 02 41 49 46 46
Fax : 02 41 49 46 47
Email : contact@haievive.fr

Votre Livret d'Accueil

La Charte de l'usager

Le Règlement de Fonctionnement



CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR HAIE VIVE

Association gestionnaire : **A.P.A.H.R.C.**
(Association de Parents, d'Amis et d'adultes Handicapés de la Région Choletaise)
1 square St Briac – 49300 CHOLET
Tél. : 02 41 75 94 36 - Email : contact@apahrc.fr

Sommaire

Sommaire	p.1
Mot d'accueil	p.2
Résumé de la Charte de la personne accueillie	p.3
Présentation générale	
Sa mission	p.4
Son organisation	p.5
Situation géographique	p.6
Formalités administratives	
L'admission	p.7
Les horaires d'ouverture	p.7
La contribution aux frais de séjour	p.7
Le contrat RAQVAM	p.9
Votre séjour	
Celles et ceux que vous allez rencontrer dans le CAJ Haie Vive	p.10
4 équipes à votre service	p.13
Vie quotidienne	
▪ L'hygiène et la propreté	p.15
▪ Consigne à tenir en cas d'incendie	p.15
▪ Les repas	p.16
Les coordonnées utiles	p.17
Personnes qualifiées (médiateurs)	p.18
Note	p.19

PS : - Le décret relatif au règlement de fonctionnement, publié le 21 novembre 2003, est l'objet de réflexions et de concertation. Le règlement de fonctionnement du CAJ Haie Vive sera diffusé début 2004.

- Le décret relatif à la personne qualifiée est publié depuis le 21 novembre 2003. Une liste établie conjointement par le représentant de l'état dans le département et le Président du Conseil Départemental du Maine et Loire fera l'objet d'une publication ultérieure.

- Le contrat d'accueil et le projet individualisé sont remis à l'usager seulement à partir du 1^{er} septembre 2003.

Mot d'accueil

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

- Vous avez demandé un accueil et une participation à des activités ou animations au Centre d'Accueil de Jour (CAJ) La Haie Vive situé à Cholet.

L'APAHRC, Association des Parents, Amis et adultes Handicapés de la Région Choletaise, a voulu cet établissement. Elle a œuvré pour qu'il soit créé et pour qu'il se développe. Elle a le souci permanent de le savoir adapté à vos attentes et capable de répondre à vos besoins. Vous y êtes le bienvenu.

- Votre admission récemment prononcée, c'est avec plaisir que l'ensemble des personnes accueillies et du personnel vous accueille. Nous vous souhaitons une bonne intégration au CAJ La Haie Vive, dans la cité et plus généralement dans la société.
- L'ensemble des salariés du CAJ La Haie Vive est à votre entière disposition pour que votre projet individualisé et celui des autres personnes accueillies se mettent en place, se réalisent.

Bien sûr, votre participation, celle de votre famille, celle de votre mandataire judiciaire, notre intervention ou médiation entre toutes les parties intéressées, sont déterminantes pour que votre parcours personnalisé se déroule dans les meilleures conditions et que votre choix de vivre en établissement ou à domicile soit respecté.

- Le présent livret d'accueil vous permettra de mieux connaître le CAJ La Haie Vive. Il présente l'établissement et le situe géographiquement à Cholet. Il vous apporte des informations sur les conditions d'admission, votre présence et votre sortie.

Il est complété par un Contrat de Séjour et un Parcours Personnalisé. Nous souhaitons que ces documents facilitent votre accueil et vous apportent les réponses aux questions que vous vous posez. Toutes informations complémentaires pourront vous être données à votre demande.

- Enfin, nous souhaitons maintenir et amplifier notre engagement en faveur d'un accueil, d'un accompagnement de qualité vis à vis des personnes accueillies du CAJ La Haie Vive.

Des recueils des besoins et attentes des personnes accueillies sont régulièrement établis. Le Conseil de la Vie Sociale et les enquêtes de satisfaction nous apportent des informations précieuses dont nous tenons compte.

Au nom de toutes les équipes de La Haie Vive, nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et nous vous assurons de notre considération attentive.

A Cholet, le 3 janvier 2021

**Le Président
de l'APAHRC**

**La Directrice des Ets et Service
de l'APAHRC**

Résumé de la charte de l'utilisateur

(annexée à l'arrêté du 8-09-03 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie, mentionnée à l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles)

- 1. Principe de non discrimination**
- 2. Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté**
- 3. Droit à l'information**
- 4. Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne**
- 5. Droit à la renonciation**
- 6. Droit au respect des liens familiaux**
- 7. Droit à la protection**
- 8. Droit à l'autonomie**
- 9. Principe de prévention et de soutien**
- 10. Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie**
- 11. Droit à la pratique religieuse**
- 12. Respect de la dignité de la personne et de son intimité**

Présentation générale



Activité sport du CAJ



Salle d'activités

Sa mission

Le Conseil Départemental du Maine et Loire a délégué à l'APAHC et à la Direction La Haie Vive une mission d'intérêt général et d'utilité sociale.

Celle-ci consiste en des activités et animations en centre et dans la cité visant l'intégration, la promotion et la protection de 15 adultes handicapés mentaux.

Le CAJ, situé à Cholet, emploie principalement, d'une part, 4 éducateurs, les membres de l'équipe administrative et de direction, un membre de l'équipe des services généraux.

L'intervention sociale s'appuie sur la médiation des liens familiaux et des parties intéressées. Elle est réalisée pour satisfaire :

- aux exigences des personnes accueillies,
- aux exigences légales, réglementaires, contractuelles avec le Conseil Départemental du Maine et Loire,
- aux exigences établies par l'APAHC.

Rappelons que ce CAJ fonctionne en partenariat avec le Foyer Longue Chauvière géré par l'ADAPEI.

Aujourd'hui, 9 personnes accueillies au CAJ retournent chaque soir dans leur famille, tandis que 6 autres personnes accueillies du CAJ sont hébergés le soir et accompagnés socialement par l'équipe éducative de l'unité Matisse du foyer La Longue Chauvière.

Présentation générale



Le CAJ côté jardin



Le salon du CAJ

Son organisation

Le CAJ la Haie Vive est un établissement social géré par l'APAHRC, Association à but non lucratif affiliée à l'UNAPEI¹ et à la FEGAPEI².

- Celle-ci, en sa qualité d'Association gestionnaire de 3 établissements et 1 service, est seule dotée de la personnalité morale et est qualifiée d'institution sociale et médico-sociale.

Le Conseil d'Administration a défini un projet associatif global validé en Assemblée Générale et a pour mission de définir la politique générale du CAJ La Haie Vive.

M. DE SAUVEBOEUF préside le Conseil d'Administration composé dans sa grande majorité par les parents des adultes handicapés.

- Les représentants des personnes accueillies sont présents au Conseil de la Vie Sociale.
- Afin de remplir la mission du CAJ La Haie Vive, le Directeur Général Monsieur Philippe SCHABAILLIE assure la gestion et conduite générale de l'établissement. Participant aux travaux du Conseil d'Administration, il met en application les décisions votées par ce dernier.

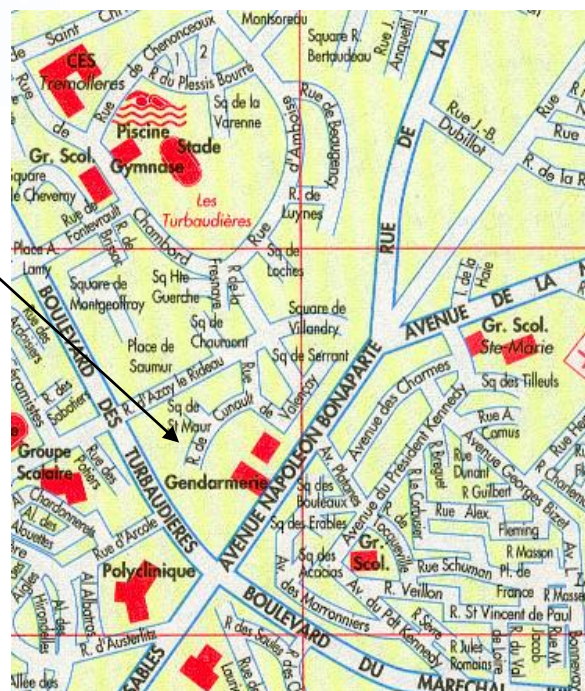
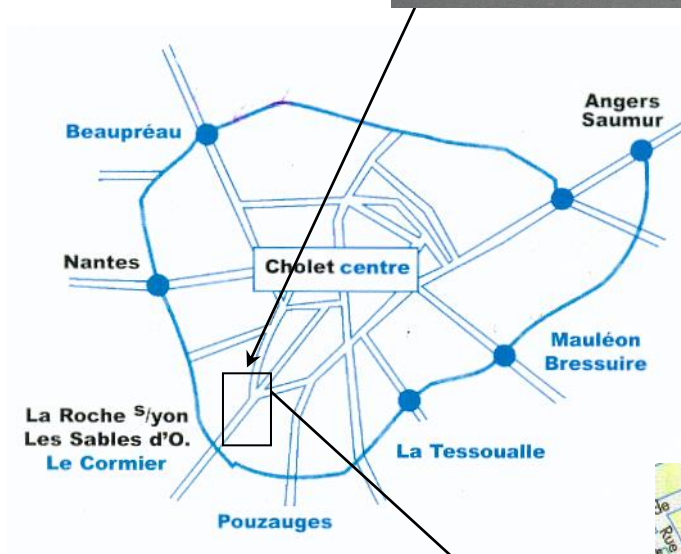
¹ UNAPEI : Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés

² FEGAPEI : Fédération nationale des associations de parents et amis employeurs et gestionnaires d'établissements et services pour personnes handicapées mentales

Situation géographique



*8 rue de Cunault
Situé au Sud Ouest
du centre ville, 18
personnes y sont
accueillis*



Formalités administratives

L'admission

L'admission au CAJ La Haie Vive fait suite à une demande de la personne accueillie, de sa famille et / ou de son mandataire judiciaire.

L'admission est prononcée par la Directrice du CAJ La Haie Vive et notifiée par écrit à l'intéressé et à son mandataire judiciaire.

LES PIÈCES ADMINISTRATIVES DEMANDÉES

Notification CDAPH³ : Placement en foyer de vie
Notification Aide Sociale
Photocopie du jugement de tutelle – curatelle
Original ou duplicata de la carte d'identité
Original ou duplicata de la carte d'invalidité
1 photo d'identité

Les horaires d'ouverture

Le CAJ La Haie Vive est ouvert de 9 h 45 à 16 h 25, du lundi au vendredi.

Contribution aux frais de séjour



Les modalités de calcul des contributions aux frais de séjour sont fixées par le Règlement Départemental d'Aide Sociale de Maine et Loire.

Le prix de journée est pris en compte par la personne accueillie et subsidiairement par l'Aide Sociale. Chaque personne accueillie dépose un dossier de demande d'aide sociale auprès du CCAS⁴ ou à défaut à la mairie du lieu de résidence du demandeur ou de son représentant.

NB : Dans le cas d'une demande « multi établissements », aucune contribution n'est demandée par le CAJ.

Ex. : Foyer la Longue Chauvière et
CAJ la Haie Vive.

- Cf. exemple de facture suivante -



³ CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (anciennement Cotorep)

⁴ CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

FACTURE N° 2200

MAI 2021

NOM - PRENOM de la personne accueillie

Adresse

CP - VILLE

CONTRIBUTION AUX FRAIS DE SEJOUR

Conformément à l'application du règlement départemental d'Aide Sociale du Maine et Loire, la contribution en foyer occupationnel de jour est calculée :

↳ A raison de deux tiers du montant du forfait journalier hospitalier par journée de présence.

VALEUR DU FORFAIT HOSPITALIER EN VIGUEUR : 20 €

NOMBRE DE JOURS DE PRESENCE DANS LE MOIS : 19 jrs

CALCUL

FRAIS DE SEJOUR

Exemple : 19 jours de présence x (2/3 x 20 €) 253.33 €

TOTAL A PAYER EN EUROS **253.33 €**

REGLEMENT par prélèvement/Virement/Chèque

Fait à Cholet, le 31/05/2021

La Directrice des Ets Haie Vive

Votre séjour

Celles et ceux que vous allez rencontrer dans le Centre d'Accueil de Jour

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

La Directrice

Elle est la responsable du bon fonctionnement de l'établissement.

Il met en œuvre une organisation visant la satisfaction des besoins et des attentes des personnes accompagnées à l'APAHRC et du Conseil Départemental.



L'Adjoint de Direction

Il assure la mise en œuvre de l'organisation du travail des équipes éducatives.

Il est le garant de la réalisation du Parcours Personnalisé.

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE



Les Assistantes Administratives

Elles vous accueillent, elles assurent la gestion administrative de l'ensemble des dossiers des Etablissements la Haie Vive.

Les Assistantes Finances Patrimoines

Elles participent à la gestion des ressources administratives, financières et patrimoines des établissements la Haie Vive.



Les Assistantes Ressources Humaines

Elles assurent la gestion des ressources humaines et administratives du personnel des établissements La Haie Vive.

L'EQUIPE EDUCATIVE



L'éducateur

Il assure l'animation des activités.

Il coordonne la mise en oeuvre de votre projet de vie

L'éducateur remplaçant

Il intervient lorsqu'un éducateur titulaire est malade, en formation ou en congé.



Le stagiaire d'école

En formation d'Educateur Spécialisé, de Moniteur Educateur ou d'Aide Médico-Psychologique, il effectue un stage au CAJ La Haie Vive.



3 équipes à votre service

Durant votre accueil au CAJ La Haie Vive, votre accompagnement et votre sécurité sont réalisés grâce à 4 équipes de professionnels compétents. Leurs noms figurent sur le tableau page suivante.

L'équipe de Direction

Elle met en œuvre la politique définie par l'association APAHRC.

La Directrice et l'adjoint de Direction, selon les délégations et missions, pilotent, coordonnent et améliorent à la fois les services rendus aux personnes accueillies et le management de l'organisation.

L'équipe Administrative

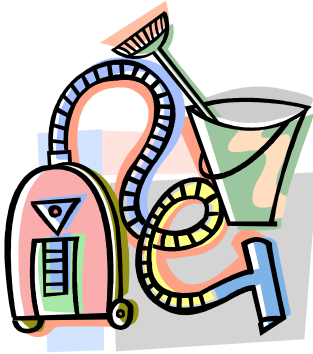
Celle-ci gère toutes les ressources humaines, matérielles, administratives, financières et informationnelles nécessaires au fonctionnement efficace et à la maîtrise de l'organisation.

L'équipe éducative

Composée de 4 éducateurs, cette équipe assure votre accompagnement au quotidien. Les éducateurs vous aident à construire, avec votre mandataire judiciaire, un parcours personnalisé qui vous satisfait dans les domaines suivants : prestations d'activités et d'animations, déplacements, hygiène de vie, santé, consommation, projet d'avenir.

Vie quotidienne

L'hygiène et la propreté



Tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, la propreté de l'établissement est l'affaire de tous.

Afin de respecter la propreté des lieux, nous faisons appel aux efforts de chaque personne accueillie et de chaque salarié. L'entretien est assuré :

Pour les espaces collectifs

- . Par les éducateurs et les personnes accueillies en ce qui concerne l'entretien quotidien tels que le débarrasage et le nettoyage des tables, le balayage...
- . L'équipe Entretien des locaux de l'ESAT ARC EN CIEL en ce qui concerne les sanitaires, les salles à manger, les cuisines...

Consigne à tenir en cas d'incendie

Si vous découvrez un départ de feu, vous devez conserver votre calme. Immédiatement vous prévenez un salarié présent.

Il vous sera demandé de vous conformer aux consignes d'incendie.



Les repas

Les menus et les repas sont élaborés par la Société Hôtelière de Restauration SODEXO et nous sont livrés en liaison froide. La remise en température est effectuée par les personnes accueillies et les éducateurs.

Les éducateurs et les personnes accueillies peuvent annuler la commande SODEXO et confectionner le repas.

Les coordonnées utiles

A.P.A.H.R.C. (Association de Parents, d'Amis et d'adultes Handicapés de la Région Choletaise)

Tél. : 02 41 75 94 36 *email : contact@apahrc.fr*

Etablissements et Service La Haie Vive

↳ Secrétariat & Direction

Tél. : 02 41 49 46 46 *email : contact@haievive.fr*

↳ Équipes des travailleurs sociaux du **CAJ** La Haie Vive

Tél. : 02 41 71 93 86

MDA 49 (Maison Départementale de l'Autonomie)

Tél : 02 41 81 60 77

DDSS (Pôle handicap)

Tél : 02 41 81 41 07 *Fax : 02 41 81 47 08*

TITI FLORIS

Tél : 02 41 31 13 15

Les Personnes Qualifiées

L'article L.311-5 du code de l'action sociale et des familles prévoit la possibilité pour toute personne prise en charge dans un établissement ou un service social ou médico-social, ou son représentant légal, de faire appel à une personne qualifiée en vue de l'aider à faire valoir ses droits.

La liste des personnes qualifiées est arrêtée comme suit pour le département de Maine et Loire :

Mme LE BOZEC Marie-France
Mme CLEMOT Yolande
M. COUTANT Bernard
Mme SOULARD Marie-Hélène

Ces personnes peuvent être saisies par courrier adressé à :

Agence Régionale de Santé
Délégation territoriale de Maine et Loire
Département Animation des Politiques de Territoire (APT)
Cité Administrative
26 ter rue de Brissac
49047 ANGERS Cedex

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.